Informations de base

2019/2068(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	07/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	METSOLA Roberta (EPP)	06/11/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0070/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0115/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2068(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00861

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.879	06/12/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE643.087	29/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.055	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0070/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0115/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1970 JO L 417 11.12.2020, p. 0429

Décharge 2018 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

2019/2068(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour l'exercice 2017 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 460 voix pour, 225 contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2018 s'élevait à 22.960.429 EUR, soit une légère augmentation de 0,47 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 100 %, le même qu'en 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été faible, à 76,20 %, ce qui représente une légère augmentation de 4,09 % par rapport à 2017.

Le Parlement a noté que, selon le rapport de la Cour, les reports de crédits engagés étaient élevés pour les dépenses opérationnelles, principalement en raison de la nature des activités qui comprennent le financement d'études s'étendant sur plusieurs mois et souvent au-delà de la fin de l'exercice. L'Agence a mis en place des procédures de planification pour contrôler les retards inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements. Selon le Parlement, la planification budgétaire devrait être améliorée.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la passation des marchés, les conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- en 2018, une nouvelle unité opérationnelle a été créée pour renforcer la coopération interservices sur les projets et améliorer la capacité de réponse en temps réel;

- une étude de faisabilité devrait être menée afin d'évaluer la possibilité de mettre en place, au minimum, des synergies communes avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), voire de les fusionner complètement;

- l'Agence est encouragée à intensifier sa coopération avec les organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe et les Nations unies, afin de trouver et d'utiliser des synergies, chaque fois que cela est possible;

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 98,61 %, avec 71 agents temporaires nommés sur les 72 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- l'Agence a achevé une révision de la stratégie antifraude, qui a été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration en décembre 2018 et complétée par un plan d'action spécifique;

- le périmètre des compétences de l'Agence devrait s'étendre à tous les droits protégés en vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, pour comprendre notamment les questions de coopération policière et judiciaire en matière pénale, et que l'Agence devrait être en mesure d'émettre des avis sur des propositions législatives de sa propre initiative.